

province, sauf en ce qui concerne l'exploitation des ressources, l'administration des Territoires du Nord-Ouest est autonome. Les décisions du Conseil relèvent de celui-ci et elles ont trait à des fonctions qui sont essentiellement du ressort des provinces. Elles ne relèvent d'aucun ministère fédéral.

J'ai consulté le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et il m'a dit que le conseil a été saisi, lors de la réunion qui vient de se terminer, d'un plan ayant pour but d'accroître les services d'hygiène publique dans la région du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires, et de prendre des dispositions qui rendraient attrayant aux médecins et dentistes l'exercice de leur profession là-bas, car il est extrêmement difficile à l'heure actuelle d'obtenir leurs services. Le programme aurait coûté aux Territoires \$129,000 de plus par an que les dépenses actuelles au titre de la santé, plus un montant impossible à prévoir de frais supplémentaires à l'égard de l'accroissement des soins.

On me dit que le conseil prévoit déjà des dépenses de \$1,242,600 pour les services de santé en 1961-1962 et s'attend à un déficit budgétaire global de \$1,273,398.

Étant donné toutes ces circonstances, le conseil a décidé qu'il ne pouvait pas adopter le programme relatif à la santé à la présente réunion. Il a cependant adopté une résolution qui intéressera la Chambre et, si les honorables députés le désirent, je donnerai lecture de la partie exécutoire de la résolution:

a) Qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt de la santé des enfants et des habitants des Territoires qui ne jouissent pas à l'heure actuelle des services fédéraux de santé, de pouvoir mettre en œuvre le plus tôt possible un programme de santé fondé sur celui de la région du Grand lac des Esclaves en vue de l'étendre le plus tôt possible à toutes les régions de la vallée et du delta du Mackenzie;

b) Qu'il serait raisonnable et acceptable qu'une partie du coût d'un tel service provienne des revenus réalisés dans les territoires, mais qu'il ne serait pas pratique, au point de vue financier, vu les autres besoins et la situation financière des territoires, de recueillir de cette façon plus qu'une fraction du coût; et

c) Que les agents de l'administration territoriale devraient s'efforcer le plus possible, lors de la négociation de l'accord financier entre le gouvernement fédéral et l'administration territoriale pour la période commençant le 1^{er} avril 1962, de signaler aux autorités fédérales la nécessité d'assurer, grâce à une subvention plus importante, des services d'hygiène satisfaisants, ainsi qu'il en a été question.

Les arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les territoires comportent des subventions échelonnées sur une période de cinq ans, analogues aux subventions versées en vertu des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais tenant compte des besoins particuliers des territoires. Des pourparlers sont en cours

présentement sur les modalités de ces subventions pour la période commençant le 1^{er} avril 1962. Au cours de ces négociations, on examinera aussi le problème qu'a soulevé le conseil des territoires du Nord-Ouest à propos du financement de services d'hygiène convenables.

Afin de dissiper tout malentendu, je dois ajouter que le conseil des territoires du Nord-Ouest n'a pas à payer les frais médicaux des Indiens ni des Esquimaux dans le Nord. C'est le gouvernement fédéral qui s'en occupe et qui assume aussi les frais du programme d'assurance-hospitalisation mis en œuvre l'an dernier pour tous les habitants des territoires.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD— QUESTION PORTANT SUR UN RAPPORT D'ACTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Travaux publics. Est-il en mesure de nous faire un rapport d'activité en ce qui concerne la future chaussée de l'île du Prince-Édouard?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Non, monsieur l'Orateur.

M. Bourget: Une autre question. Le ministre a-t-il l'intention de présenter un tel rapport avant que ses prévisions de dépenses soient mises à l'étude?

L'hon. M. Walker: Oui, monsieur l'Orateur.

LA MARINE ROYALE DU CANADA

DÉPÔT DE RENOUS (N.-B.)—MODIFICATION DE LA CHAUFFERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Vu la réponse qu'il a donnée hier au sujet de la chaufferie du dépôt naval de Renous au Nouveau-Brunswick, qu'on alimenterait désormais de mazout au lieu de charbon, le ministre nous dirait-il la raison de ce changement et aurait-il d'autres renseignements à nous communiquer là-dessus?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, puis-je faire savoir au député de Cap-Breton-Nord et Victoria que les économies réalisées grâce à ce changement sont de l'ordre de \$13,000. D'ailleurs, la quantité de charbon en